

DEPUIS 1938



BULLETIN D'INFORMATION

Edition du 15 décembre 2016

TRUMP'S ROUND

Quelques mois après le referendum britannique favorable au Brexit, c'est l'élection de Donald TRUMP à la présidence des Etats-Unis qui a surpris le monde... enfin une partie du monde.

Pour la seconde fois en peu de temps, la clameur des gens ordinaires qui s'est faite entendre, la voix de ceux qui n'appartiennent à aucune minorité, qui n'ont aucun avantage ni aucun passe-droit à faire valoir. C'est la voix de ceux qui ont perdu confiance dans un jeu démocratique accaparé par des élus et des médias bien pensants fort occupés à se renvoyer constamment la politesse mais dans lesquels eux, les gens ordinaires, ne se reconnaissent plus.

Au-delà, une autre question encore plus fondamentale est posée : nos systèmes politiques actuels sont-ils mieux armés qu'il y a un siècle pour éviter qu'une émotion populaire éphémère suscitée par des difficultés économiques passagères porte au pouvoir des acteurs qui peuvent être inquiétants ? Une pratique démocratique aussi peu intermédiée, aussi directe protège-t-elle bien la démocratie ? Des réglages institutionnels nouveaux sont-ils à inventer ?

Dans l'attente, il se confirme déjà que le pragmatisme et les contre-pouvoirs existant dans le système américain conduiront Donald TRUMP à sérieusement modérer certaines de ses annonces électorales. Néanmoins, l'alerte est lancée. Il reste à voir comment ces messages auront été reçus et comment ils seront accueillis ailleurs, et notamment en France.

Pascal MARTIN-RETORD

Investir dans l'immobilier

Lorsque nous sommes conduits à examiner des projets d'investissement immobilier, le principe de gestion qui nous est souvent proposé consiste à équilibrer le loyer attendu avec l'échéance d'emprunt.

Hélas, cet équilibre n'est que rarement possible. Et viennent s'ajouter à l'échéance d'emprunt des coûts non négligeables qui grèvent la rentabilité de l'investissement : charges de copropriété, impôts et taxes divers,...

Pour cette raison, il faut être conscient que tout investissement immobilier bloque de la trésorerie. Il exige en pratique de pouvoir être effectivement porté et supporté jusqu'au terme de l'emprunt.

Ne pas hésiter à nous interroger.

Les salaires sont à fixer en brut

Nous revenons une nouvelle fois sur cette exigence légale qui impose, dans un contrat de travail, de s'accorder sur un salaire brut.

Ce salaire une fois fixé, chacun, de l'employeur et du salarié, supporte la part de cotisations sociales qui lui revient. Or, il faut rappeler que les taux de cotisations sociales ne sont pas stables dans le temps.

Il en résulte que s'accorder sur un salaire net est une pratique à déconseiller formellement : pour respecter strictement un tel accord, c'est le salaire brut qui risque de varier... Or, de telles variations de salaire brut sont absolument incompatibles avec la sécurité juridique de l'employeur.

Fermeture du cabinet

Comme chaque année, nos bureaux chambériens seront fermés entre Noël et le Jour de l'An.

Nous serons donc en mesure de vous accueillir jusqu'au vendredi 23 décembre 2016, puis à partir du lundi 2 janvier 2017.

Nos équipes vous remercient de votre compréhension, vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année, et vous adressent ainsi qu'à votre famille leurs meilleurs vœux pour l'année 2017.